

Résidentio est le contrat par excellence pour les immeubles à appartements.

- Vous êtes propriétaire et vivez dans votre appartement ? En plus d'en assurer le contenu, il est également indispensable de protéger l'ensemble du bâtiment, les murs de la copropriété.
- Vous êtes propriétaire d'un immeuble de rapport à appartements multiples que vous souhaitez assurer ? La solution sur mesure : Residentio.

Résidentio est un contrat incendie performant conçu sur mesure pour les immeubles à appartements. Il a déjà séduit de nombreux courtiers spécialisés et syndics d'immeubles. Et vous, d'ici peu !

Avéro a créé deux formules Residentio:

- Périls nommés : les périls couverts sont énumérés, cette formule offre déjà des couvertures très étendues ;
 - Tous Risques : cette formule offre l'avantage d'assurer tous les risques, pour autant qu'ils ne soient pas repris dans les exclusions. Tout ce qui n'est pas exclu est assuré !
- Avéro propose un contrat nettement plus complet qu'une classique « Tous Risques Sauf ». Peu d'assureurs incendie osent en faire autant.

Résidentio : un produit haut de gamme pour immeubles de standing

Afin de bénéficier de la version Tous Risques de Residentio, l'immeuble à appartements doit toutefois répondre à certains critères de qualité, notamment le nombre d'étages, le capital assuré, l'âge du bâtiment et le prix de chaque unité habitable. Les antécédents au niveau de la sinistralité sont également pris en compte.

Extensions conseillées

Si vous le souhaitez, vous pouvez étendre le contrat Residentio d'une couverture assistance et/ou d'une assurance protection juridique à part entière.

- le service d'assistance organise dans les plus brefs délais les travaux urgents et les mesures de conservation en cas de sinistre ;
- l'assurance protection juridique prévoit l'assistance juridique après un incendie ou un autre péril couvert nécessitant une négociation à l'amiable ou un recours en justice.

Points forts de Residentio

Les exclusivités Residentio méritent quelques instants d'attention :

- la possibilité d'une formule "Tous risques" ou d'une formule "Périls nommés";
- la couverture des graffitis, tags et bombages ;
- les couvertures Vandalisme et Catastrophe naturelle les plus étendues du marché ;
- l'augmentation gratuite des indemnités à raison de 5 %, ceci pour vos pertes indirectes après un sinistre ;
- la possibilité d'augmenter l'indemnité de pertes indirectes jusqu'à 10% ;
- la couverture des dommages dus à un heurt de véhicule, même si celui-ci appartient à un des copropriétaires ;
- une formule « Package » vous permettant d'inclure les assurances Assistance et Protection Juridique ;
- le service de détection des fuites par des entreprises agréées par Avéro ;
- le service de réparation en nature « Avéro Repair » à votre demande.